

---

**RÉPONSE DE L'AQCIE ET DU CIFQ À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NO. 1  
DU TRANSPORTEUR RELATIVE AU TARIF/TRANSPORT 2012**

---

- Références :** (i) Décision D-2011-039, paragraphe 279.  
(ii) HQT-4, Document 4, page 8.  
(iii) Lettre du 6 décembre 2011 de l'AQCIE-CIFQ, page 2.

**Préambule :**

- (i) *« La Régie reconnaît le bien-fondé de la stratégie du Transporteur pour garantir la disponibilité des équipements d'appareillage majeur aux moments critiques pour la réalisation des projets d'investissements du Transporteur, afin d'éviter des retards dans la mise en exploitation des projets. »*
- (ii) *« L'objectif global du Transporteur est de disposer d'une chaîne d'approvisionnement « juste à temps » (just in time) adaptée à la réalité du transport d'électricité. Une chaîne d'approvisionnement performante, flexible et agile, alimentée par une collaboration étroite entre le Transporteur et les manufacturiers, est conforme aux meilleures pratiques de l'industrie et favorise l'optimisation des coûts des équipements. Comme les équipements constituent environ 30 % des coûts des projets, l'optimisation de ces coûts représente une mesure d'efficience importante. »*
- (iii) *« L'idée d'accorder un rendement sur l'ensemble des équipements plutôt que sur chacun d'entre eux empêche d'apprécier si chaque équipement a été acquis en temps utile plutôt que de façon prématurée et s'il en a résulté un avantage réel pour les consommateurs. Serait seule acceptable à nos clients une proposition dans le cadre de laquelle une analyse coûts/bénéfices pourrait être présentée au soutien d'une demande de rendement portant sur des équipements spécifiques formulée au moment de leur mise en service.*

*[...]*

*L'AQCIE et le CIFQ sont d'avis qu'en principe aucun rendement ne devrait être accordé avant la mise en service des équipements. Les seules exceptions à cette règle qui pourraient leur être acceptables viseraient les cas spécifiques où des équipements seraient acquis à une date hâtive pour des motifs d'économie et d'efficacité devant être démontrés et quantifiés. »*

**Demande :**

Puisque le Transporteur supporte actuellement seul le financement des acquisitions des équipements visés par sa mesure d'optimisation de la chaîne d'approvisionnement pendant leur période d'entreposage, serait-il selon vous plus équitable de mettre un terme à celle-ci si sa proposition de création et de disposition de ce compte de frais reportés n'était pas retenue ?

**Réponse :**

L'AQCIE et le CIFQ sont d'avis que la mesure proposée à la référence (iii) est la plus équitable.

**Demande :**

Compte tenu des bénéfices liés à la mise en place de la chaîne d'approvisionnement et de son bien-fondé reconnu par la Régie, est-ce que les clients dont l'intervenant représente les intérêts seraient prêts à assumer les conséquences de retards dans les livraisons d'équipements, et conséquemment dans les mises en service des projets auxquels ils sont associés ?

**Réponse :**

L'AQCIE et le CIFQ sont d'avis que la mesure proposée à la référence (iii) répond à cette préoccupation. Ils réfèrent le Transporteur aux commentaires plus élaborés contenus dans leurs réponses à la demande de renseignements numéro 1 de la Régie.